



Conseil économique et social

Distr. générale
22 septembre 2014
Français
Original : anglais

Session de fond de 2014

Troisième réunion de coordination et de gestion

Compte rendu analytique de la 47^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 25 juillet 2014, à 10 heures

Président : M. Joon Oh (Vice-Président) (République de Corée)

Sommaire

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (*suite*)

- b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (*suite*)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- d) Établissements humains (*suite*)

Débat de haut niveau (*suite*)

- b) Forum pour la coopération en matière de développement (*suite*)

- c) Examen ministériel annuel (*suite*)

- d) Débat thématique (*suite*)

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)

- a) Promotion de la femme (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-58354 (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 15.

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (suite)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (suite) (E/2014/L.28)

Projet de résolution E/2014/L.28 : Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

1. **M. Çubukcu** (Observateur de la Turquie), présentant le projet de résolution, déclare que le Gouvernement turc demeure disposé à organiser un examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action.

2. **Le Président** annonce que le projet de résolution est sans incidence sur le budget-programme.

3. *Le projet de résolution E/2014/L.28 est adopté.*

4. **M. Mitra** (Bangladesh) déclare que les pays les moins avancés saluent l'adoption par consensus du projet de résolution, un texte de fond qui est également orienté vers l'action. L'intervenant encourage les membres du Conseil à collaborer afin de garantir la mise en œuvre réussie du Programme d'action d'Istanbul. La délégation bangladaise a confiance que l'attention accordée, autant par les pays développés que par les pays en développement, à la cause des pays les moins avancés ira en se poursuivant et même en s'intensifiant, ce qui permettra aux pays les plus marginalisés de connaître le développement.

5. **Le Président** considère que le Conseil souhaite retirer le projet de résolution contenu dans le document E/2014/L.25.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. *Le projet de résolution E/2014/L.25 est retiré.*

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

d) Établissements humains (suite) (E/2014/L.29)

Projet de résolution E/2014/L.29 : Établissements humains

8. **M. Maturu** (Observateur du Kenya), présentant le projet de résolution, fait observer que plus de la moitié de la population mondiale vit dans des zones

urbaines et que cette tendance devrait s'accroître dans les années à venir. Il est donc important de mettre en œuvre des mesures pour faire face aux défis de l'urbanisation ainsi qu'à toutes les difficultés relatives aux établissements humains en général. Adopter le projet de résolution est d'une importance d'autant plus capitale que la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) approche.

9. **Le Président** annonce que le projet de résolution est sans incidence sur le budget-programme.

10. *Le projet de résolution E/2014/L.29 est adopté.*

11. **Le Président** considère que le Conseil souhaite retirer le projet de résolution contenu dans le document E/2014/L.20.

12. *Il en est ainsi décidé.*

13. *Le projet de résolution E/2014/L.20 est retiré.*

Débat de haut niveau (suite) (E/2014/87)

b) Forum pour la coopération en matière de développement (suite) (E/2014/77)

c) Examen ministériel annuel (suite) (E/2014/61)

d) Débat thématique (suite) (E/2014/67)

14. **Le Président** considère que le Conseil souhaite prendre note des rapports du Secrétaire général sur les options concernant la portée et les méthodes d'établissement d'un rapport mondial sur le développement durable (E/2014/87), sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2014/77), sur les moyens de régler les problèmes actuels et ceux qui se profilent à l'horizon pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement (E/2014/61), et sur la gouvernance, l'élaboration de politiques et la planification efficaces pour une urbanisation durable (E/2014/67).

15. *Il en est ainsi décidé.*

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (suite)

a) Promotion de la femme (suite) (E/2014/3)

16. **Le Président** considère que le Conseil souhaite prendre note du document contenant les résultats des cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité pour

l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
(E/2014/3).

17. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 10 h 30.